

Quelles aides pour vos travaux de rénovation ?

Fenêtres, portes-fenêtres, amélioration énergétique : voici 3 dispositifs à connaître avant de lancer votre projet

01

MaPrimeRénov'

En 2026, le remplacement de fenêtres en simple vitrage peut être éligible à MaPrimeRénov' sous certaines conditions. Le recours à un professionnel RGE est notamment requis et la demande d'aide doit être déposée avant le démarrage des travaux.

À retenir : dossier à déposer avant travaux.

[Vérifier mon éligibilité](#)

02

Les primes CEE

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) peuvent également concerner le remplacement d'une fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant. Le dispositif est accessible aux propriétaires comme aux locataires pour une résidence principale ou secondaire construite depuis plus de deux ans.

À retenir : le montant peut varier selon l'offre et la situation.

[Découvrir les CEE](#)

03

TVA à taux réduit

Certains travaux de rénovation et d'amélioration énergétique réalisés dans un logement achevé depuis plus de deux ans peuvent bénéficier, selon leur nature et les conditions applicables, d'une TVA réduite à 10 % ou à 5,5 %, au lieu du taux normal de 20 %. Les équipements et travaux doivent respecter les critères prévus pour bénéficier du taux correspondant.

À retenir : 5,5 % pour certains travaux énergétiques, 10 % pour certains travaux d'amélioration.

[Consulter les conditions](#)

Un projet de remplacement de menuiseries ? Avant de signer un devis, vérifiez toujours les conditions d'éligibilité applicables à votre situation et à la date de votre demande.

Les dispositifs évoluent régulièrement. Les liens ci-dessus renvoient vers les sources officielles ou le simulateur public France Rénov'. Document informatif – octobre 2026.